

Certificat de Compétences Professionnelles n°1 du Titre professionnel « Conseiller vendeur en voyages » : RESERVER DES PRESTATIONS TOURISTIQUES

Le bloc de compétences dénommé certificat de compétences professionnelles (CCP) qui correspond à l'activité « Réserver des prestations touristiques » est le 1^{er} bloc sur 3 du titre professionnel de niveau 4 « Conseiller vendeur en Voyages »

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) , chaque CCP faisant l'objet d'une action de formation et d'un examen distincts

PRESENTATION DE L'ACTIVITE : Réserver des prestations touristiques

- ✓ **CODE RNCP37295BC01 *** - Code(s) ROME : G1303 - Vente de voyages / Formacode(s) : 42679 : Billetterie, 42668 : Commercialisation produit touristique, 42686 : Accueil tourisme, 42677 : Agence voyages

Descriptif activité : Le conseiller vendeur en voyages accueille le client en présentiel ou à distance, en direct ou en différé, explore sa demande, propose une ou plusieurs offres correspondantes, concrétise la vente et suit le dossier jusqu'au retour du voyage.

L'activité des intermédiaires du voyage et donc des conseillers vendeurs en voyages est encadrée par le code du tourisme

Type d'emplois accessibles : Conseiller voyages – conseiller séjours – conseiller vendeur –conseiller Billetterie – Billettiste forfaitiste – Assistant personnel voyages travel planner – Agent de comptoir – Agent de voyages

PUBLICS

- ✓ Tout public –
- ✓ Statut : demandeurs d'emploi, salariés

PRE-REQUIS

- ✓ Niveau Bac et expérience dans la relation client
- ✓ Anglais : niveau B1 du CECRL
- ✓ Maîtrise de la géographie (Nationale & Internationale)
- ✓ Français : Orthographe & élocution correctes
- ✓ Motivation et assiduité
- ✓ Rigueur et organisation
- ✓ Curiosité
- ✓ Maîtrise de l'outil informatique (environnement Windows)

OBJECTIFS ET CONTEXTE DE LA CERTIFICATION

Le conseiller vendeur en voyages accueille le client en présentiel ou à distance, en direct ou en différé, explore sa demande, propose une ou plusieurs offres correspondantes, concrétise la vente et suit le dossier jusqu'au retour du voyage. L'activité des intermédiaires du voyage et donc des conseillers vendeurs en voyages est encadrée par le code du tourisme.

PROGRAMME

- Environnement Professionnel
- Environnement géographique
- Amadeus AIR - Amadeus RAIL
- Connaissance des tour-opérateurs
- Connaissance des destinations touristiques
- Anglais du tourisme
- Techniques de vente

COMPETENCES ATTESTEES : A l'issue de la formation, le conseiller vendeur en voyages sera capable de :

Réserver des prestations touristiques :

- Accueillir et conseiller les différents types de clientèles en français et en anglais en identifiant leurs besoins et attentes
- Effectuer des réservations personnalisées, émettre les documents et les contrats de vente correspondants

CERTIFICATION

Examen du CCP1 « Réserver des prestations touristiques » **devant jury en présentiel dans nos locaux à Marseille** durant 1h35 . Compétences évaluées au vu : des modalités d'évaluation et d'organisation de l'épreuve, du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles, des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Validation accessible par la VAE

DEROULEMENT DE LA FORMATION 100 % A DISTANCIEL sauf examen en présentiel à Marseille

- ✓ 203 heures : modules dispensés à distance en formation tutorée en salles virtuelles du lundi au vendredi de 9h à 17h, à dates et heures fixes + quelques modules en elearning et demi-journées d'autoformation
- **Session 4 du CCP1 du 09 septembre au 17 octobre** : Session d'examen devant jury en présentiel à Marseille d'une durée d'1h35/candidat : dates à confirmer
- **Session1 (octobre 23- février 24) : 1 stagiaire entré en formation ; Taux de satisfaction général : 97 % , satisfaction pour l'expertise des formateurs : 100 % - Taux de présentation à l'examen : 0 % . Taux de retour des enquête : 100 % - Taux d'insertion global + dans le métier visé par la certification : 100 %**
- **Session 2 (janvier-juin 24) : 2 stagiaires entrés en formation, Taux de satisfaction général : 97.5 % , satisfaction pour l'expertise des formateurs : 100 % - Taux de présentation à l'examen : 50 % . Taux de réussite 100 % . Taux de retour des enquête : 50 % - Taux d'insertion global + dans le métier visé par la certification : 0 à ce jour.**
- **Session 3 (avril- septembre 24) : 3 stagiaires entrées en formation ; session non terminée**

Modalités d'accès à la formation

Admission après entretien et tests de positionnement à distance ou en présentiel dans nos locaux à Marseille.

La formation « Réserver des prestations touristiques » est adaptée aux publics en situation de handicap (pédagogie et modalités d'évaluation) selon un entretien d'aménagement. En cas de besoin, un référent handicap est donc mis à disposition.

La formation se déroule via la plateforme de collaboration à distance Zoom.

Financements possibles : cette formation peut être prise en charge par France Travail, Transition Pro ou Mon Compte Formation : nous consulter

Modalités pédagogiques :

Les formateurs utilisent des méthodes pédagogiques basées sur des logiques de construction du savoir et par l'action, ils proposent des situations pertinentes centrées sur l'apprenant
Les démarches pédagogiques sont inductives et déductives avec des mises en situation et des découvertes en petits groupes de travail.

Modalités d'évaluation :

Une évaluation permanente et formative est appliquée par des exercices d'applications à l'issue de chaque apport théorique.
Parallèlement, des évaluations sommatives sont organisées pour chaque module et formalisées sur le livret d'évaluation individuel qui sera remis au jury.

MODALITE D'INSCRIPTIONS

- ✓ Coordonnées : AXESS DEVELOPPEMENT/ TOURISMEUROP, 93 AVENUE DE MONTOLIVET 13004 MARSEILLE

Tel: 04 91 14 32 70 Fax: 04 91 90 82 82 Site Web: www.axess-developpement.fr

Mail : contact@axess-developpement.fr

Contact : Anne Poirotte (Référente) ou Virginie DI MARTINO (Directrice du Centre)

– Metro Chartreux

- ✓ Référent formation : Anne Poirotte

* Date d'enregistrement : Arrêté du 3 janvier 2023 portant révision du titre professionnel de conseiller vendeur en voyages

Date de début des parcours certifiants 12-05-2023

Date d'échéance de l'enregistrement 12-05-2028

Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Anciennes versions de la certification professionnelle reconnues en correspondance partielle : RNCP30625 - TP - Conseiller vendeur en voyages